

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **23 Juillet 2020 - 19h**

N°74/2020

Date de convocation : **17/07/2020**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **29**

Votants : **32**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES D'ORGANISMES
EXTERIEURS**

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

Philippe PRUD'HOMME	Margaret GOURDIN	Philippe STRAPPAZZON	Charline MAURICE
André BRUNET	Nicolas BALMONT	Marc BRACHET	Michèle DOMENGE-CHENAL
Marc PAGET	Jacques DALEX	Anne-Marie BERNARD	Hervé BOURNE
Michel COUTIN	Jeannie TREMBLAY-GUETTET	Julie DENAMBRIDE	Stéphanie JOSSERAND
Philippe CHAPPET	Claude GAILLARD	David DUNAND-CHATELLET	Sébastien SCHERMA
Lucie LITTOZ	Martine BRASSOUD	Sophie FERNANDEZ	
Marc MILLET-URSIN	Georges VIGNIER	Julien PORTIER	
Monique PETIT	Christine DUMONT-THIOLLIERE	Florence GONZALES	

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

François MORISSE pouvoir à C. MAURICE	Eric PONTHEU pouvoir à M. PAGET	Michel LUCIANI pouvoir à S. SCHERMA	Laure LEMBERT
--	------------------------------------	--	---------------

EXPOSE

Monsieur le Président invite l'assemblée délibérante à désigner les délégués qui représenteront la Communauté de Communes des Sources du Lac D'Annecy auprès des organismes divers.

Sont désignés, à l'unanimité :

COMITE DU CONTRAT DE BASSIN FIER ET LAC D'ANNECY

– deux délégués titulaires

PRUD'HOMME Philippe

COUTIN Michel

SYANE

Un délégué titulaire

- un suppléant

GOURDIN Margaret

BOURNE Hervé

OFFICE DE TOURISME DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

10 délégués titulaires en plus du Président de la CCSLA Membre de Droit

CHAPPET Philippe

VIGNIER Georges

FERNANDEZ Sophie

STRAPPAZZON Philippe

LITTOZ Lucie
BALMONT Nicolas
JOSSERAND Stéphanie
TARDITI Christian
DOMENGE-CHENAL Michèle
LEMBERT Laure

NATURA 2000 CLUSE DU LAC D'ANNECY

- Un délégué titulaire - un suppléant

TREMBLAY-GUETTET Jeannie	BRUNET André
--------------------------	--------------

NATURA 2000 HAUTES BAUGES

- Un délégué titulaire - un suppléant

DOMENGE-CHENAL Michèle	PETIT Monique
------------------------	---------------

NATURA 2000 DE LA CHAINE DES ARAVIS

- Un délégué titulaire - un suppléant

TREMBLAY-GUETTET Jeannie	BRUNET André
--------------------------	--------------

PARC NATUREL REGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

- un délégué titulaire - un suppléant

COUTIN Michel	PONTHIEU Eric
---------------	---------------

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE HAUTE-SAVOIE

Un délégué titulaire

BRUNET André

MISSION LOCALE JEUNES BASSIN ANNECIEN

- un délégué titulaire - un suppléant

GAILLARD Claude	PETIT Monique
-----------------	---------------

COLLEGE JEAN LACHENAL DE FAVERGES

- Un délégué

DOMENGE-CHENAL Michèle

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

- Un délégué

BRASSOUD Martine

REPRESENTATION DE LA CCSLA A L'EPF

- Quatre délégués titulaire - quatre suppléants

DALEX Jacques	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	MILLET-URSIN Marc
SCHERMA Sébastien	PRUD'HOMME Philippe
BOURNE Hervé	DOMENGE-CHENAL Michèle

REPRESENTATION DE LA CCSLA A LA FONCIERE

- Deux délégués titulaire - Deux suppléants

DALEX Jacques	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
COUTIN Michel	BOURNE Hervé

INITIATIVE GRAND ANNECY

- Un délégué titulaire

STRAPPAZZON Philippe

GALTA

- Quatre délégués titulaires

LOSSERAND Catherine
STRAPPAZZON Philippe
BOURNE Hervé
DOMENGE-CHENAL Michèle

TERACTEM

- Un délégué titulaire

TREMBLAY-GUETTET Jeannie

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 074-247400773-20200723-DEL_2020072374-DE

Résultat du vote :

Votants : 32

Abstention : 0

0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

0

FAVERGES-SEYTHENEX, le 27 juillet 2020

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Le Président,
M. Jacques DALEX

Copie(s) interne(s) :

- DELEGUES
- Tous services



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.